

- 11 heures Messe à l'Eglise Saint Pierre
12h. 30 Inauguration de l'avenue Edmond Michelet
13h. 15 Déjeuner à l'hôtel de l'Europe

Les personnes qui désirent participer au repas peuvent s'inscrire auprès de M. Georges SOULADIE - 8, rue Olivier Soulhé - 46500 GRAMAT (25 francs environ).

Les personnes qui désirent une chambre la retiennent, par l'intermédiaire de M. SOULADIE, ou directement à l'Hôtel de l'Europe, à GRAMAT.

LES COMPAGNONS DE LA FRATERNITE EDMOND MICHELET

Assemblée Générale du 6 Mai 1972

Salle des Agriculteurs - 8, rue d'Athènes - Paris 7°

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Le bureau provisoire des "Compagnons de la Fraternité Edmond MICHELET" avait convié, le samedi 6 mai 1972, les adhérents à l'Association à une Assemblée générale précédée d'un lunch, dans la Salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes à Paris, en présence de Madame Edmond MICHELET et de plusieurs membres de sa famille.

Près de 150 personnes représentatives des diverses activités et amitiés d'Edmond MICHELET avaient tenu à être présentes, une cinquantaine d'autres s'étaient excusées.

M. Louis TERRENOIRE, Président du bureau provisoire était assisté à la tribune par Madame Edmond MICHELET, par le Docteur André BOHN et par M. Roger DUMAINE.

M. TERRENOIRE demanda à M. Roger DUMAINE de "situer exactement ce pourquoi nous nous rassemblons autour de la mémoire, de l'esprit et des exemples d'Edmond MICHELET.

"Nous sommes l'Association des Amis, et non pas des anciens amis d'Edmond MICHELET", dit M. DUMAINE en invitant l'Assemblée à réfléchir avec lui.

Edmond MICHELET a donné l'exemple de l'amitié sans frontière, et bien que fort engagé sur le plan politique il a toujours maintenu les meilleurs échanges avec des gens dont les options étaient fondamentalement opposées aux siennes. Les adhérents à notre Association, selon les statuts, "s'engagent à resserrer entre eux les liens d'amitié, de fraternité et de générosité, en s'inspirant de l'exemple d'Edmond MICHELET". Aussi M. DUMAINE proposa-t-il, pour y parvenir, de se rappeler Edmond MICHELET attentif à la vie qui vient, au demain qui se prépare. "Je pense qu'une des manières pour nous d'être fidèles à son esprit, c'est de mener ensemble une réflexion attentive sur ce que nous prépare le monde d'aujourd'hui" afin que nous puissions comme lui être ancrés "du respect de l'homme partout où il est et de la volonté de défendre l'homme contre toutes les oppressions."

M. DUMAINE proposa que le Bulletin que publiera l'Association ouvre ses pages à des études sur les problèmes importants d'aujourd'hui.

L'article 2 des statuts demande de "garder et proposer les exemples qu'Edmond MICHELET a laissés".

Il s'agit donc bien sûr de garder un dépôt, mais il s'agit en même temps et surtout d'un engagement et d'un engagement exigeant, puisque c'est un esprit qu'il faut garder, et vivre. Cela ne peut se traduire que par une volonté de présence au monde sans cesse adaptée, une attention aux hommes, que M. DUMAINE qualifie "d'aimante et miséricordieuse".

Il demanda aux Compagnons rassemblés ici, d'apporter des suggestions sans crainte d'être divers et même divergents, à condition de n'être jamais sectaires. Tous les actes de l'Association devront tendre à défendre les valeurs d'humanité.

Répondant à l'appel lancé par MM. TERRENOIRE et Roger DUMAINE, l'assistance apporta de nombreuses suggestions, que l'on peut ainsi classer : (le Père BRAC, Mme Yvonne CHAUFFIN, M. Jean BANCAL, Mlle BERTHAUT, M. PISKOR, M. DAUSSET, M. FONLUPT ESPERADER, M. Maurice POUCHET, M. Maurice GALLOIS, Mme Denise BARRAT, Mme GOLSTEIN;.)

- Il fut demandé que les ouvrages d'Edmond MICHELET, et notamment Rue de la Liberté soient très largement diffusés, et que la pensée d'Edmond MICHELET puisse ainsi atteindre ceux qui appartiennent à la génération suivante ;
Que certains de ses discours, particulièrement ceux de l'Année Saint Louis, roi qui incarnait si bien l'idéal qu'il s'était fait de homme politique, soient repris ;
- Que l'Association ne s'interdise pas de s'occuper de grandes causes : Accueil des étrangers, accueil des migrants ;
- Qu'un prix littéraire, couronnant un ouvrage sur la liberté, porte le nom d'Edmond MICHELET ;
- Que l'Association cherche à réaliser une série d'émission radio ou télévisées sur Edmond MICHELET ;
- Qu'un annuaire des Compagnons d'Edmond MICHELET, classés par régions, soit publié, où pourraient se retrouver ceux qui l'ont connu aux différentes époques ;
- Que ses amis à l'étranger soient recherchés et informés de l'existence de l'Association.

M. Louis TERRENOIRE donna ensuite des indications sur le fonctionnement de l'Association, depuis sa création à Brive le 9 octobre 1971.

En quatre mois, sans publicité, l'Association a dépassé 500 adhérents, et les cotisations et dons ont atteint 9.782 francs. Il reste 5.000 francs en caisse, les frais de l'Assemblée étant réglés. Ce qui permet d'entreprendre l'impression d'un Bulletin, pour l'impression duquel M. Emilien AMAURY a promis des facilités.

L'Assemblée est mise au courant des inaugurations et manifestations qui font vivre le souvenir d'Edmond MICHELET.

- Les amis américains de l'International Christian Leadership dont Edmond MICHELET était le Président, sont venus de Washington apporter une plaque qui doit être apposée dans la Chapelle de Marcillac. Madame de BOURNAZEL est au centre de cette manifestation.
- Il a été demandé qu'une plaque soit posée 11, rue Saint Dominique à Paris.
- Certains pensent qu'une rue de Paris devrait porter le nom d'Edmond MICHELET, mais la règle veut que s'écoulent cinq années avant que le Conseil Municipal s'en saisisse.
- M. CHARBONNEL a commandé un monument qui doit être érigé à Brive.
- Il y a un projet de stèle à l'extérieur de la Chapelle de Marcillac. Peut-être sera-t-elle prête pour le deuxième anniversaire de la mort d'Edmond MICHELET.
- Mais surtout il y a le projet de Centre Edmond MICHELET à Brive, dans la maison de la rue Champanatier qui accueillit tant de résistants. Un centre de rencontres, de souvenir et d'échanges y serait créé. Ce pourrait être une des premières réalisations de l'Association, et il faudra peut être pour cela demander la reconnaissance d'utilité publique de l'Association.
- A MARTEL, Lot, on travaille grâce à Madame ABRAVANEL, à un Centre Edmond MICHELET à destination franco-britannique.
- A Dijon, en mai, une Place Edmond MICHELET sera inaugurée au centre de la ville, par M. POUJADE, à l'occasion du Congrès des anciens de Dachau.
- Deux expositions, à SAINT ANGELE et à USSEL en Corrèze, où le Docteur TOUREILLE, de Bordeaux, représentait l'Association.
- A PONTIGNY, dans l'Yonne, l'avenue qui mène à l'abbaye porte le nom d'Edmond MICHELET. Cette initiative est due à M. Gaston HOUSSIER.

- Les villes de SENS , de LIBOURNE et de LOURDES, ont décidé d'appeler une de leurs rues Edmond MICHELET.
- La messe télévisée de la Pentecôte sera dite à Rocamadour à l'intention d'Edmond MICHELET.

Cette liste est très incomplète, et Mlle PELLECIER rappela que les cours d'Auxilia pénétrèrent dans les Etablissements pénitenciers quand Edmond MICHELET était Garde des Sceaux. Ils ont maintenant 3.000 élèves.

L'Assemblée donna ensuite son avis sur le bulletin. M. TERRENOIRE demanda que les textes d'Edmond MICHELET et sur Edmond MICHELET soient communiqués et M. JUGIE proposa de faire parvenir ceux qu'il possède.

M. MARTHELOT souligna qu'on peut concevoir deux formules : ou bien faire un bulletin intérieur publiant des nouvelles sur les manifestations et recueillir des textes anciens, ou bien, faire une publication qui, d'une manière assez ambitieuse, rechercherait ce qui, en matière spirituelle et politique, peut traduire dans la vie présente l'esprit d'Edmond MICHELET. Il faudrait dans ce cas trouver les quatre ou cinq personnes qui s'en chargeraient. Cette dernière manière de concevoir le Bulletin entre dans les perspectives tracées par M. Roger DUMAINE.

L'Assemblée passa ensuite à l'élection du Conseil d'Administration.

Ce Conseil devant comporter vingt personnes plus deux Commissaires aux Comptes, M. TERRENOIRE propose d'élire 20 noms sur la liste de ceux qui ont accepté d'être candidats.

M. BAILLY demanda que le Conseil soit composé des différentes familles de personnes représentatives des préoccupations d'Edmond MICHELET : non seulement des chrétiens, mais les autres, les anciens de Dachau, mais aussi les autres déportés et les résistants.

M. COSTE-FLORET proposa, et l'Assemblée adopta cette suggestion, que les personnes morales puissent adhérer à l'Association, ce qui permettrait, par exemple, aux Associations d'anciens déportés et d'anciens combattants d'être membres.

M. TERRENOIRE estima qu'il était préférable de faire voter sur les noms des candidats plutôt que de composer un Conseil d'Administration d'une manière autoritaire.

Le vote à bulletins secrets donna le résultat suivant :

Elus	MM. BITTERLIN Lucien
	Dr. BOHN André
	BORNE Etienne
	BROS Albert
	BRUNAU Félix
	CHARBONNEL Jean
	DAUSSET François
	DUMAINE Roger
	FUMET Stanislas
	GRANET Albert
	Mme JOUGLA Yvonne
	MM. MARTHELOT Pierre
	MEYRIGNAC Antoine
	MICHELET Yves
	MICHELET Dominique
	RIVIERE Jacques
	ROVAN Joseph
	SUIRE Pierre
	TERRENOIRE Louis
	TOUREILLE Philippe

Election du Bureau

Président	MM. TERRENOIRE Louis
Vice-Présidents	DUMAINE Roger
	Dr. BOHN André
	MEYRIGNAC Antoine
Secrétaire Général	DAUSSET François
Secrétaires adjoints	GRANET Albert
	JOUGLA Mme Yvonne
Trésorier	BITTERLIN Lucien
Conseiller	BROS Albert

Commissaires aux Comptes

MM. COSTE-FLORET Alfred
HYLLAIRE Marcel

LES COMPAGNONS DE LA FRATERNITE EDMOND MICHELET

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée sous le n° 71/1438

Tél. 222 24-96 - 195 boulevard Saint-Germain - PARIS-7

C.C.P. La Source 32 993 05

Paris, le 11 JUIL. 1972

M

Je viens vous remercier au nom de nos amis d'avoir bien voulu apporter votre adhésion aux "Compagnons de la Fraternité Edmond Michelet".

Nous sommes heureux de pouvoir regrouper dans cette association ceux qui désirent, par leurs actes, et pas seulement dans leur souvenir, perpétuer le message qu'Edmond MICHELET nous a laissé.

Vous recevrez désormais notre bulletin. Ses rédacteurs seraient heureux si vous pouviez y contribuer en leur envoyant les témoignages ou les textes que vous possédez.

Nous nous ferons un devoir de vous tenir au courant des réalisations auxquelles l'Association se propose de contribuer.

Ce Compagnonnage n'est pas réservé à ceux qui ont connu Edmond MICHELET. Nous vous serions obligés de faire connaître l'association à ceux qui sont animés de l'esprit de notre Ami et de leur demander d'adhérer.

Veillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Henri

LES COMPAGNONS DE LA FRATERNITE EDMOND MICHELET

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et déclarée sous le n. 71/1438

Personnalités ayant signé
l'appel pour la constitution
de l'Association.

Dr. André BOHN
Président des Anciens de Dachau
Jean CHARBONNEL
Député-maire de Brive
Emilien AMAURY
Lucien BITTERLIN
Etienne BORNE
Hervé BOURGES
Albert BROS
Félix et Simone BRUNAU
P. CARRE O.P.
Jacques CHABAN DELMAS
François DAUSSET
Michel DEBRE
Général DESCOURT
+ Paul DUGUET
Roger DUMAINE
Cardinal DUVAL
André FROSSARD
Stanislas FUMET
André Marie GERARD
Jean Pierre GONON
Albert GRANET
Michel HABIB DELONCLE
Léo HAMON
René JUGIE
Jean de LAVALETTE
Robert LECOURT
André MALRAUX
Gabriel MARCEL
Pierre MARTHELOT
Antoine MEYRIGNAC
Pierre ORVAIN
Marcel PAUL
François PERROUX
André POSTEL VINAY
P. RIQUET S.J.
Joseph ROVAN
Maurice SCHUMANN
Pr. BALDUIN SCHWARZ
P. SOMMET S.J.
Dr. Pierre SUIRE
Louis TERRENOIRE
Germaine TILLION
Dr. Pierre TOUREILLE
Abbé Frank VILLATTE

Bureau provisoire : Président : Louis TERRENOIRE - Vice-Présidents : Dr. A. BOHN, Roger DUMAINE, Antoine MEYRIGNAC - Secrétaire Général : Albert GRANET - Secrétaire Général Adjoint : Lucien BITTERLIN - Trésorier : Marcel HYLLAIRE - Conseiller : Albert BROS.

Paris, le 17 Avril 1972

M.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir participer à l'Assemblée générale des "COMPAGNONS DE LA FRATERNITE EDMOND MICHELET", qui aura lieu le samedi 6 MAI 1972, à 14h.30, Salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes PARIS 9ème.

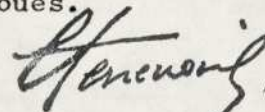
Cette assemblée sera précédée d'un "buffet campagnard" à 12h.30, à la même adresse. Nous serions heureux de vous y recevoir.

Ordre du jour

- 1- Exposé de M. Roger DUMAINE, inspecteur général de l'Education Nationale, ancien directeur de cabinet d'Edmond MICHELET ;
- 2- Cérémonies passées ou en projet à la mémoire de notre ami ;
- 3- Edition d'un bulletin de l'Association (recherche de témoignages et d'écrits) ;
- 4- Désignation statutaire d'un conseil d'administration, qui élira un Bureau ;
- 5- Questions diverses.

J'espère que vous pourrez être des nôtres à cette assemblée générale, pour laquelle Madame Edmond MICHELET nous a assurés de sa présence.

Veillez croire, M....., à l'assurance de mes sentiments sincèrement dévoués.



Louis TERRENOIRE

Président du Bureau provisoire

N.B. - Si vous désirez être candidat au Conseil d'Administration de l'Amicale, veuillez nous le faire connaître au plus tard à l'ouverture de l'Assemblée générale.

LES COMPAGNONS DE LA FRATERNITE EDMOND MICHELET

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et déclarée sous le n. 71/1438

20

Personnalités ayant signé
l'appel pour la constitution
de l'Association.

Dr. André BOHN
Président des Anciens de Dachau
Jean CHARBONNEL
Député-maire de Brive
Emilien AMAURY
Lucien BITTERLIN
Etienne BORNE
Hervé BOURGES
Albert BROS
Félix et Simone BRUNAU
P. CARRE O.P.
Jacques CHABAN DELMAS
François DAUSSET
Michel DEBRE
Général DESCOURT
† Paul DUGUET
Roger DUMAINE
Cardinal DUVAL
André FROSSARD
Stanislas FUMET
André Marie GERARD
Jean Pierre GONON
Albert GRANET
Michel HABIB DELONCLE
Léo HAMON
René JUGIE
Jean de LAVALETTE
Robert LECOURT
André MALRAUX
Gabriel MARCEL
Pierre MARTHELOT
Antoine MEYRIGNAC
Pierre ORVAIN
Marcel PAUL
François PERROUX
André POSTEL VINAY
P. RIQUET S.J.
Joseph ROVAN
Maurice SCHUMANN
Pr. BALDWIN SCHWARZ
P. SOMMET S.J.
Dr. Pierre SUIRE
Louis TERRENOIRE
Germaine TILLION
Dr. Pierre TOUREILLE
Abbé Frank VILLATTE

Bureau provisoire : Président : Louis TERRENOIRE - Vice-Présidents : Dr. A. BOHN, Roger DUMAINE, Antoine MEYRIGNAC - Secrétaire Général : Albert GRANET - Secrétaire Général Adjoint : Lucien BITTERLIN - Trésorier : Marcel HYLLAIRE - Conseiller : Albert BROS.

10 AVR. 1972

M.

Le 9 octobre dernier, premier anniversaire de la disparition d'Edmond MICHELET, s'est tenue à Brive l'assemblée constitutive d'une association de ses amis. Vous étiez de ces derniers., Aussi avons-nous pensé que vous seriez heureux de rejoindre les "Compagnons de la Fraternité Edmond Michelet". Tel est, en effet, le titre de notre association. Il a été choisi en plein accord avec Madame Edmond MICHELET et dans un esprit de fidélité à l'être exceptionnel que la mort nous a ravi.

A ces quelques mots, nous joignons un exemplaire des statuts de l'Association. Les premiers articles en définissent ce qu'elle doit être et ce qu'elle tentera de faire. Si vous êtes d'accord avec l'esprit qui a présidé à sa fondation et aux objectifs qu'elle s'est fixés, veuillez remplir et nous retourner (195, boulevard Saint Germain - PARIS 7ème) le bulletin d'adhésion ci-joint et l'accompagner de votre première cotisation.

Veillez croire, M.
à l'assurance de nos sentiments sincèrement
dévoués.

LES COMPAGNONS DE LA FRATERNITE EDMOND MICHELET

195, Boulevard Saint Germain - PARIS 7ème

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

S T A T U T S

TITRE I

Article I - Dénomination

Il est formé entre les soussignés et toutes autres personnes qui adhéreront aux présents statuts une association régie par la loi de 1901 dénommée "Les Compagnons de la Fraternité Edmond Michelet".

Article II - Objet

Cette association a pour but de grouper, en dehors de toute obédience politique, philosophique ou confessionnelle, les personnes françaises ou étrangères qui ont connu et aimé Edmond Michelet, de maintenir le souvenir de sa personnalité exceptionnelle, de garder et proposer les exemples qu'il a laissés, de rassembler et publier les réflexions et leçons qu'il a consignées dans ses lettres et autres écrits.

Les adhérents de ladite association s'engagent à resserrer entre eux les liens d'amitié, de fraternité et de générosité, en s'inspirant de l'exemple d'Edmond Michelet.

Article III - Siège social

Le siège social est fixé 195, boulevard Saint Germain à PARIS 7ème.

Il pourra être transféré à tout autre endroit, en France, sur simple décision du Conseil d'Administration.

Article IV - Durée

La durée de cette association est illimitée.

TITRE II

Article V - Admission

L'association se compose de membres actifs présentés par deux adhérents ; ainsi que de membres d'Honneur agréés par le Conseil d'Administration.

Article VI - Cotisations

Il sera perçu une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par le Conseil d'Administration. L'Association pourra recevoir des dons et subventions.

Article VII - Radiation

Perdent la qualité de membre de l'Association, ceux dont le Conseil d'Administration a prononcé la radiation pour motifs graves, soit par défaut de paiement de cotisations.

TITRE III

Article VIII - Assemblées

Une Assemblée Générale, sans quorum, se tiendra au moins une fois par an, soit à Brive (Corrèze), soit à Paris, sur convocation personnelle ou par voie de Presse, à la diligence du Conseil d'Administration ou de son Président.

L'Assemblée Générale élira un Conseil d'Administration de vingt membres, ainsi que deux commissaires aux comptes.

Article IX - Modification des statuts

Les statuts pourront être modifiés sur la proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale, mais à la majorité des deux tiers des présents ou représentés sera nécessaire.

TITRE IV

Article X - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élira son Bureau qui comprendra un Président, trois Vice-Présidents, un Secrétaire Général, un Secrétaire Général adjoint, un Trésorier, un Conseiller et désignera les personnalités qui constitueront le Comité d'Honneur de l'Association.

Article XI - Règlement Intérieur

Un règlement intérieur sera établi par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Article XII -

En cas de dissolution, pour quelques causes que ce soit; les Fonds restant en caisse seront versés aux oeuvres sociales des Associations de Résistance ou de la Déportation, auxquelles appartenait Edmond Michelet.

Fait à PARIS, le 1er Décembre 1971